



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Levée de fonds de 0,25 M€

Suresnes, le 30 avril 2025 – 18h CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) annonce une levée de fonds de 0,25 M€ par l'émission d'OCEANE-BSA, d'une valeur nominale de 250 000 €, souscrites par European High Growth Opportunities Securitization Fund¹.

Le produit net de cette opération (240 000 €) sera destiné à financer le programme de recherche Kinoïde® sur les allergies et à renforcer les capacités d'investissement dans des projets prometteurs, aussi bien dans le développement de candidats médicaments (BioTech) que de dispositifs médicaux (MedTech).

Avant le tirage annoncé ce jour, l'émission d'OCEANE-BSA a permis de lever 26,4 M€, a donné lieu à la création de 24 087 132 135 actions. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ces tirages est aujourd'hui inférieure à 0,20%.

L'émission d'OCEANE-BSA annoncée ce jour donne lieu à l'émission de 8 928 571 BSA qui seront rétrocédés à la société Néovacs en vue de leur annulation² et pourrait donner lieu à la création de 9 950 249 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital préalablement à ce nouveau tirage serait de 0,86%.

L'intégralité des émissions d'OCEANE-BSA réalisées à ce jour pourrait donner lieu à la création de 9 950 249 actions nouvelles sur la base du dernier cours coté. La participation d'un actionnaire détenant 1% du capital à ce jour pourrait ainsi ressortir à de 0,86%.

Les caractéristiques des OCEANE-BSA et l'impact dilutif de l'opération sont détaillés dans le communiqué de presse du 5 septembre 2021³. Cette émission ne donne pas lieu à l'établissement d'un prospectus soumis à l'approbation de l'AMF. Le rôle du souscripteur initial est d'assurer à la société une levée progressive de fonds. Il n'a pas vocation à conserver les titres et rester durablement actionnaire de la société mais à les vendre progressivement sur le marché. Le tableau de suivi des OCEANE-BSA et des actions en circulation est disponible sur le site Internet de la société.

¹ Il n'existe aucun lien capitalistique ni action de concert entre HBR Investment Group, Hugo Brugière et European High Growth Opportunities Securitization Fund (ou plus généralement le groupe Alpha Blue Ocean)

² Comme évoqué dans le cadre du communiqué du 29 octobre 2021

³ Cf. Communiqué de presse du 5 septembre 2021 : « Nouveau contrat de financement d'un montant nominal maximal de 50 m€ sur une période maximale de 48 mois »

L'attention du public est portée sur les facteurs de risque relatifs à la société et à son activité, décrits dans le Rapport Financier Annuel 2023 disponible sur le site Internet de la société. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière, les résultats, le développement ou les perspectives de la société. À la date du dernier Rapport Financier, la société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et estimait être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 prochains mois grâce notamment au recours à cette ligne de financement obligataire.

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française qui conduit une double activité de R&D et d'investissement. Ses produits propres sont des candidats vaccins développés à partir de sa plateforme technologique kinoïde® dans le lupus et les allergies. L'approche innovante utilise le système immunitaire du patient pour réguler la surproduction nocive de protéines (immunothérapie active) telles que IL-4/IL-13/IgE. En parallèle, la Société met à profit son expertise interne pour investir dans des sociétés innovantes en Biotech et Medtech à forts potentiels. **Pour plus d'informations :** www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Anne-Charlotte DUDICOURT
Relations Presse financière
acdudicourt@actus.fr
06 24 03 26 52

Avertissement :

La société Néovacs a mis en place (i) un financement sous forme d'OCEANE-BSA avec la société European High Growth Opportunities Securitization Fund, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société, et (ii) un financement en ORA qui ont toutes été transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization.

Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du nombre de titres émis au profit de la société European High Growth Opportunities Securitization Fund et/ou de la fiducie.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.